

Plan de financement prévisionnel – Aménagement d'un terminus de ligne GINKO sur la ligne 34 à « Chevreuse » (Châtillon-le-duc)

Rapporteur : M. Jean-Claude ROY, Vice-Président

| AVIS | |
|--------------------|------------------------------|
| Commission n°4 | Validation du Vice-Président |
| Séance du 10/01/06 | Favorable |
| Le 10/01/06 | |
| | |
| Séance du 26/01/06 | Favorable |

| Inscription budgétaire | |
|--|---|
| Budget Principal Transport 2006 Investissement Imputation : 23.815 | Solde avant opération : 150 000 € TTC Montant de l'opération : 30 000 € TTC Solde après opération : 120 000 € TTC |

I. Contexte

Actuellement, le terminus de la ligne urbaine GINKO n°34, dans le sens Besançon – Ecole-Valentin, est situé au niveau du garage « Dunand » à l'entrée de la zone commerciale d'Ecole-Valentin.

Les usagers de ce service sont amenés à parcourir plusieurs centaines de mètres à pieds avant d'atteindre leur destination finale, à savoir les établissements commerciaux situés en cœur de zone. Par ailleurs, une extension de cette ligne urbaine, disposant d'une fréquence et d'une plage horaire supérieure aux lignes périurbaines n°65, 67 et 68 desservant actuellement la zone commerciale depuis les communes limitrophes, permettrait d'offrir aux salariés travaillant sur cette zone un service plus adapté à leurs horaires de travail.

Le projet d'extension de la ligne 34, permettant de desservir la totalité de la zone commerciale d'Ecole-Valentin, avec une bonne fréquence, nécessite la réalisation d'un nouveau terminus à l'arrêt « Chevreuse » (Châtillon-le-duc). Ce nouveau terminus permettrait aux bus urbains d'observer un temps d'arrêt de régulation. Par ailleurs, ce terminus permettrait également d'améliorer les conditions d'arrêt des autocars périurbains. L'arrêt actuel, situé au niveau du carrefour de la route de Châtillon Le Duc et de la rue Chevreuse, présente un réel danger dû au manque de visibilité.

Les travaux d'aménagement de ce terminus se feront dans le cadre du marché à bons de commande notifié le 1^{er} mai 2005, prévu pour les aménagements de voirie et attribué à l'entreprise Bonnefoy. Ces travaux sont finançables dans la programmation CITE au titre des « Aménagements de voirie et terminus de lignes GINKO » (prévisionnel CITE 2006 : 40 000 € de financement).

Dans le cadre de l'instruction des dossiers, un dossier de demande de subvention doit être déposé par chaque maître d'ouvrage auprès du Conseil Général pour attribution de la subvention précédemment programmée. Une délibération faisant état du plan de financement prévisionnel et en particulier des recettes attendues est nécessaire au montage dudit dossier de demande de subvention.

II. Plan de financement prévisionnel

Aménagement de voirie, à « Chevreuse » : extension de la ligne 34

Montant prévisionnel des travaux : 25 083 € HT, soit 30 000 € TTC.

| Total des investissements | Participation du département du Doubs | Participation de la CAGB |
|---------------------------|---------------------------------------|--------------------------|
| 25 083 € HT | 10 033 € HT (soit 40 %) | 15 050 € HT |

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la validation du plan de financement prévisionnel précité.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 99

Contre : 0

Abstention : 0